

22079-4
F10E79-4



BUDGET GÉNÉRAL

DE L'EXERCICE 1920

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES

TABLE DES MATIÈRES.

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.

	Pages.
Note préliminaire.....	5
BUDGET ORDINAIRE.	
Nomenclature des crédits demandés.....	7
Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.....	8
Documents à l'appui du projet de budget :	
Construction, aménagement et entretien des prisons cellulaires.....	48
Situation des dépenses d'acquisition et de construction.....	50
Budget de la régie directe du travail de 1918.....	51
BUDGET EXTRAORDINAIRE — 1 ^{re} SECTION.	
Nomenclature des crédits demandés.....	59
Développements, par chapitres, articles et paragraphes des crédits demandés.....	60
COMPTE DES DÉPENSES RECOUVRABLES SUR LES VERSEMENTS À RECEVOIR EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DE PAIX.	
Nomenclature des crédits demandés.....	65
Développements, par chapitres, articles et paragraphes des crédits demandés.....	66

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1920.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés, au titre de l'exercice 1920 pour les dépenses du budget du Ministère de la Justice. — 2^e section, Services pénitentiaires. — s'élèvent à la somme totale de 43,879,000 francs, savoir :

Budget ordinaire	42,566,000 ^f
1 ^{re} section du budget extraordinaire	793,000
Dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des traités de paix	520,000
Le budget du Ministère de la Justice. — 2 ^e section, Services pénitentiaires. — ne comporte aucune dépense imputable sur la 2 ^e section du budget extraordinaire.	
TOTAL	<u>43,879,000</u>

Les crédits accordés pour 1919 s'élevaient à la somme totale de 33,748,719 francs se décomposant comme suit :

Budget ordinaires des services civils	27,639,554 ^f
Dépenses exceptionnelles	6,109,165
TOTAL	<u>33,748,719</u>

En ce qui concerne le budget ordinaire la comparaison des crédits accordés pour 1919 avec ceux demandés pour 1920 fait apparaître pour 1920 une augmentation nette de 14,926,446 fr.

Les causes de cette augmentation, dont le détail est d'ailleurs fourni au développement de chaque chapitre, peuvent être classées en trois catégories :

1 ^o Application des lois des 6 et 18 octobre 1919. (Chapitres 1-2-5-6-7-8-9-15-16-18-23.)	<u>11,614,925^f</u>
---	-------------------------------

2° Augmentation résultant de l'accroissement du nombre de détenus, du renchérissement des prix des denrées et matières premières, des tarifs de chemins de fer et de la nécessité de rétablir en partie les dotations accordées en 1914 pour certains chapitres sur lesquels d'importantes réductions ont été consenties au cours des hostilités;

(Chapitres 3-4-9-10-12-13-14-15-16-17-18-21-22)... 3,179,021^f

3° Mesures nouvelles..... 132,500^f

Les mesures nouvelles proposées au budget de 1920 se répartissent comme suit :

CHAPITRE 1^{er}. — Transformation d'un emploi de chef de bureau en un emploi de sous-directeur 4,000^f

CHAPITRE 7. — Attribution d'indemnités aux fonctionnaires siégeant à la Commission du tableau d'avancement 1,500

CHAPITRE 8 — Indemnités aux délégués du personnel de surveillance appelés à siéger à la Commission du tableau d'avancement..... 2,000

CHAPITRE 15. — Reconstruction des bâtiments détruits par un incendie à la maison centrale de Thouars 100,000

CHAPITRE 21. — Participation de l'État dans les dépenses occasionnées par la pose d'un câble électrique nécessaire à l'éclairage et à la force motrice des prisons de Fresnes..... 25,000

TOTAL ÉGAL..... 132,500

La comparaison des dotations accordées en 1919 au titre des dépenses exceptionnelles des services civils et de celles demandées pour 1920 au titre de la 1^{re} section du budget extraordinaire fait par contre apparaître une diminution nette de 5,316,165 francs.

Cette diminution est due principalement à la suppression des avances exceptionnelles de traitement; à la réduction progressive des indemnités exceptionnelles du temps de guerre; à la diminution des crédits prévus pour l'attribution des indemnités aux fonctionnaires en résidence dans les localités dévastées et enfin au transfert au budget ordinaire des crédits afférents aux suppléments pour charges de famille.

Par ailleurs, il a été prévu au compte des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution des traités de paix une somme de 520,000 francs. Cette somme est destinée à permettre la remise en état de la Maison centrale de Loos, de la Colonie de Saint-Bernard et de l'École de préservation de Clermont.

NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	3 ^e PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.				
1	Traitements du personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	365,000	202,505	162,495	"
	Traitements du personnel du service intérieur.....	"	21,880	"	21,880
2	Indemnités au personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	62,000	6,100	55,900	"
3	Matériel, impressions et dépenses diverses de l'administration centrale.....	20,000	4,180	15,820	"
4	Frais de correspondance télégraphique.....	36,000	"	36,000	"
5	Personnel administratif du service pénitentiaire. — Traitements.....	1,812,000	1,082,228	729,772	"
6	Personnel de garde et de surveillance du service pénitentiaire. — Traitements.....	16,804,000	8,526,864	8,277,136	"
7	Indemnités et allocations diverses au personnel administratif du service pénitentiaire.....	650,000	"	650,000	"
8	Indemnités et allocations diverses au personnel de garde et de surveillance du service pénitentiaire.....	700,000	367,025	332,975	"
9	Entretien des détenus.....	1,669,400	"	1,669,400	"
10	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	1,705,000	683,189	1,021,811	"
11	Régie directe du travail.....	12,638,000	9,477,365	3,160,635	"
12	Remboursements divers occasionnés par le séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.....				
13	Transport des détenus et des libérés.....	1,500,000	900,000	600,000	"
14	Travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires. — Mobilier. — Services à l'entreprise.....	2,966,000	3,609,887	"	643,887
15	Mobilier du service pénitentiaire. — Services à l'entreprise.....	55,000	44,000	11,000	"
16	Travaux ordinaires aux bâtiments pénitentiaires. — Mobilier. — Services en régie.....	298,000	285,000	13,000	"
17	Exploitations agricoles.....	40,000	2,600	37,400	"
18	Consommations en nature des établissements pénitentiaires.....	"	8 750	"	8,750
19	Dépenses accessoires et diverses du service pénitentiaire.....	630,000	354,294	275,706	"
20	Subventions aux institutions de patronage.....	188,000	103,117	84,883	"
21	Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire.....	710,000	602,570	107,430	"
22	Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893 et entretien des prisons cellulaires appartenant à l'État.....	64,000	50,000	14,000	"
23	Frais d'impression diverses.....	75,000	75,000	"	"
24	Secours personnels à divers titres.....	1,000	1,000	"	"
25	Attribution aux personnels civils de l'État d'allocations pour charges de famille.....	45,000	10,000	35,000	"
26	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	20,000	7,000	13,000	7,000
27	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	25,000	15,000	10,000	"
28	Dépenses des exercices 1914 et 1915 (Créances visées par les lois des 29 juin, 29 novembre 1915 et 30 décembre 1916).....	1,227,000	600,000	627,000	"
	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	Mémoire.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	Mémoire.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	Mémoire.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	Mémoire.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAL de la 3 ^e partie.....	41,966,000	27,039,554	15,607,963	681,517
		41,359,400		15,001,863	
	5 ^e PARTIE. — REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS.				
28	Remboursements sur le produit du travail des détenus.....	600,000	600,000	"	"
	TOTAL.....	42,566,000	27,639,554	15,607,963	681,517
		41,959,400		15,001,863	
				En plus :	14,926,446 ^f
					16,319,746

DÉVELOPPEMENTS, PAR CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES, DES CRÉDITS DEMANDÉS.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.
CHAPITRE PREMIER.				
TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Traitements du personnel des bureaux.....	341,400	188,314	153,086	
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur.....	31,500	"	31,500	
ARTICLE 3. — Suppléments temporaires de traitements.....	"	25,191	"	
TOTAL.....	372,900	213,505	184,586	
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	7,900	11,000	3,100	
TOTAL du chapitre 1 ^{er}	365,000	202,505	187,686	
EN PLUS.....			162,495 ^f	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense.	
NATURE DES DÉPENSES.		francs.	francs.
CHAPITRE PREMIER.			
TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.			
ARTICLE 1 ^{er} . — Traitements du personnel des bureaux :			
1	Directeur..... de 25,000 ^f à 30,000 ^f	27,500	341,400
1	Sous-Directeur..... de 18,000 à 22,000	20,000	
2	Chefs de bureau..... de 14,000 à 18,000	32,000	
4	Sous-chefs de bureau..... de 11,000 à 14,000	50,000	
13	Rédacteurs..... de 6,000 à 11,000	102,000	
6	Commis d'ordre..... de 4,500 à 10,000	43,500	
9	Expéditionnaires..... de 4,000 à 7,000	49,500	
3	Sténo-dactylographes..... de 4,000 à 7,000	16,500	
	Majoration de 5 p. o/o pour versement à la Caisse des retraites au profit de 2 dames sténo-dactylographes.....	400	
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur :			
1	huissier..... de 3,800 ^f à 5,200 ^f	4,500	31,500
6	hommes de service..... de 3,800 à 5,200	27,000	
TOTAL du chapitre 1 ^{er}			372,900
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....			7,900
DIFFÉRENCE ÉGALE AU CRÉDIT DEMANDÉ.....			365,000
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.			
Transfert du chapitre 2 du budget de 1919.....			21,880 ^f
Application en 1920 des nouvelles échelles de traitements :			
1 ^{er} Crédit voté pour 6 mois en 1919 (Loi du 6 octobre 1919).....		73,058 ^f	
2 ^e Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....		73,058	
TOTAL.....		146,116	
3 ^e Complément résultant du jeu des moyennes.....		4,239	
ENSEMBLE.....			150,355
L'augmentation réelle résultant des nouveaux traitements serait de.....		182,026	
mais comme il convient d'en déduire les suppléments temporaires prévus au budget de 1919, soit.....		31,671	
le crédit prévu à ce titre, au projet de budget de 1920, doit être ramené à.....			150,355
4 ^e Augmentation des majorations de 5 p. o/o pour versements à la Caisse des retraites au profit de de x dames sténo-dactylographes.....			160
5 ^e Augmentation résultant de la création d'un emploi de sous-directeur et de la suppression d'un emploi de chef de bureau.....			4,000
6 ^e Différence sur le crédit prévu pour vacances d'emplois.....			3,100
TOTAL.....			179,495
A DÉDUIRE :			
Suppression de deux emplois de rédacteurs.....			17,000
RESTE en augmentation.....			162,495

Suite des Développements, par chapitres, paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920		OBSERVATIONS.																
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.																	
CHAPITRE 2.																					
INDEMNITÉS AU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.....	62,000	6,100	55,900		<p style="text-align: center;">NATURE DES DÉPENSES.</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE 2.</p> <p style="text-align: center;">INDEMNITÉS AU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Indemnités de résidence.....</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">56,400^f</td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td>Indemnité au Secrétaire de la Direction.....</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td rowspan="4" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour travaux supplémentaires.....</td> <td style="text-align: right;">2,290</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux gens de service.....</td> <td style="text-align: right;">2,110</td> </tr> <tr> <td>TOTAL du chapitre 3.....</td> <td style="text-align: right;">62,000</td> </tr> </table>	Indemnités de résidence.....	56,400 ^f		Indemnité au Secrétaire de la Direction.....	1,200	}	Indemnité pour travaux supplémentaires.....	2,290	Indemnités aux gens de service.....	2,110	TOTAL du chapitre 3.....	62,000				
Indemnités de résidence.....	56,400 ^f																				
Indemnité au Secrétaire de la Direction.....	1,200	}																			
Indemnité pour travaux supplémentaires.....	2,290																				
Indemnités aux gens de service.....	2,110																				
TOTAL du chapitre 3.....	62,000																				
CHAPITRE 3.																					
MATÉRIEL, IMPRESSIONS ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	20,000	4,180	15,820		<p style="text-align: center;">DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.</p> <p>1° Application en 1920 des indemnités de résidence :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A. Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 18 octobre 1919).....</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">28,200</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> </tr> <tr> <td>B. Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....</td> <td style="text-align: right;">28,200</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">56,400^f</td> </tr> </table> <p>2° Indemnité de chaussures aux agents du service intérieur :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A. Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 18 octobre 1919).....</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">175</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> </tr> <tr> <td>B. Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....</td> <td style="text-align: right;">175</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">350</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">TOTAL..... 56,750</p> <p>A déduire :</p> <p style="text-align: right;">Réduction sur le crédit prévu pour indemnités pour travaux supplémentaires..... 850</p> <p style="text-align: right;">RESTE en augmentation..... 55,900^f</p>	A. Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 18 octobre 1919).....	28,200	}	B. Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....	28,200	56,400 ^f			A. Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 18 octobre 1919).....	175	}	B. Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....	175	350		
A. Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 18 octobre 1919).....	28,200	}																			
B. Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....	28,200																				
56,400 ^f																					
A. Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 18 octobre 1919).....	175	}																			
B. Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....	175																				
350																					
CHAPITRE 3.																					
MATÉRIEL IMPRESSIONS ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.					<p style="text-align: center;">CHAPITRE 3.</p> <p style="text-align: center;">MATÉRIEL IMPRESSIONS ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Dépenses matérielles de l'administration centrale.....</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">20,000</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Transfert du chapitre 24 du budget de 1919.....</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">7,000^f</td> </tr> <tr> <td>Augmentation de dépense de 8,820 francs prévue en raison de l'augmentation considérable subie par les articles de bureau, les papiers, etc.</td> <td></td> <td style="text-align: right;">8,820</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.....</td> <td></td> <td style="text-align: right;">15,820</td> </tr> </table>	Dépenses matérielles de l'administration centrale.....		20,000	Transfert du chapitre 24 du budget de 1919.....		7,000 ^f	Augmentation de dépense de 8,820 francs prévue en raison de l'augmentation considérable subie par les articles de bureau, les papiers, etc.		8,820	TOTAL.....		15,820				
Dépenses matérielles de l'administration centrale.....		20,000																			
Transfert du chapitre 24 du budget de 1919.....		7,000 ^f																			
Augmentation de dépense de 8,820 francs prévue en raison de l'augmentation considérable subie par les articles de bureau, les papiers, etc.		8,820																			
TOTAL.....		15,820																			
CHAPITRE 4.																					
FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.....	20,000 36,000	"	20,000 36,000		<p style="text-align: center;">CHAPITRE 4.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.....</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">20,000 36,000</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Payement en 1920 des taxes sur les télégrammes officiels.....</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">20,000 36,000^f</td> </tr> </table>	FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.....		20,000 36,000	Payement en 1920 des taxes sur les télégrammes officiels.....		20,000 36,000^f										
FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.....		20,000 36,000																			
Payement en 1920 des taxes sur les télégrammes officiels.....		20,000 36,000^f																			

Compression des dépenses affectées aux frais de correspondance télégraphique

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 5.				
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.....	551,000	264,400	286,600	
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	21,750	9,975	11,775	
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	198,000	100,175	97,825	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	622,250	296,575	325,675	
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	173,500	82,650	90,850	
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	18,750	11,175	7,575	
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.....	264,000	122,950	141,050	
Suppléments temporaires de traitement.....	"	200,903	"	200,903
TOTAL.....	1,849,250	1,088,803	961,350	200,903
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	37,250	6,575	"	30,675
TOTAL du chapitre 5.....	1,812,000	1,082,228	961,350	231,578
			En plus: 729,772	

2073000
1812
261.000 en plus.

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense. francs.	
NATURE DES DÉPENSES.					
CHAPITRE 5.					
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.					
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS (1) ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	551,000	
Directeurs (1 ^{re} catégorie).....	8	de 9,000 à 12,000	84,000		
Directeurs (2 ^e catégorie).....	3	de 9,000 à 11,000	30,000		
Contrôleurs.....	10	de 8,000 à 9,000	85,000		
Comptables.....	22	de 7,000 à 8,500	170,500		
Commis.....	22	de 4,500 à 6,500	121,000		
Instituteurs et institutrices.....	11	de 4,500 à 6,500	60,500		
	76				
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.					
Contrôleur.....	1	de 8,000 à 9,000	8,500		21,750
Comptable.....	1	de 7,000 à 8,500	7,750		
Commis.....	1	de 4,500 à 6,500	5,500		
	3				
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)					
Directeurs (2 ^e catégorie).....	9	de 9,000 à 11,000	90,000	198,000	
Comptables.....	4	de 7,000 à 8,500	31,000		
Commis.....	6	de 4,500 à 6,500	33,000		
Instituteurs.....	8	de 4,500 à 6,500	44,000		
	27				
A reporter.....				770,750	

(1) Décret du 9 janvier 1920.

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	en plus.	en moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		francs.
CHAPITRE 5. (Suite.)						
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.						
Suite du CHAPITRE 5.						
Report.....						770,750
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.						
					PERSONNEL.	
					CHIFFRE de PERSONNEL.	
					TRAITEMENTS ANNUELS.	
					MONTANT DE LA DÉPENSE.	
					francs.	francs.
					de 9,000 à 12,000	63,000
					de 9,000 à 11,000	30,000
					de 8,000 à 9,000	93,500
					de 7,000 à 8,500	155,000
					de 4,500 à 6,500	49,500
					de 4,500 à 6,500	187,000
					de 7,000 à 8,500	38,750
					de 4,500 à 6,500	5,500
					89	
						622,250
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.						
					2	20,000
					1	10,000
					3	25,500
					6	46,500
					13	71,500
					25	
						173,500
A reporter.....						1,566,500

Suite des *Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920		OBSERVATIONS.		
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.			
Suite du CHAPITRE 5.							
					Report.....	1,566,500	
ARTICLE 6. — <i>Service des transfèrements cellulaires.</i>							
					PERSONNEL.		
					CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.
					1	de 7,000 à 8,500	7,750
					2	de 4,500 à 6,500	11,000
					3		
							18,750
ARTICLE 7. — <i>Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.</i>							
					5	de 9,000 à 12,000	52,500
					4	de 8,000 à 9,000	34,000
					8	de 7,000 à 8,500	62,000
					15	de 4,500 à 6,500	82,000
					6	de 4,500 à 6,500	33,000
					38		
							254,000
TOTAL.....							1,849,250
A déduire pour vacances d'emplois.....							37,250
DIFFÉRENCE ÉGALE au crédit demandé.....							1,812,000
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.							
APPLICATION EN 1920 DES NOUVELLES ÉCHELLES DE TRAITEMENTS.							
1 ^{er} Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 6 octobre 1919).....						372,504 ^f	
2 ^e Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....						372,504	
TOTAL.....						745,008	
3 ^e Complément résultant du jeu des moyennes.....						20,939	
ENSEMBLE.....						765,947	
L'augmentation réelle résultant des nouveaux traitements est de.....						966,850 ^f	
mais comme il convient d'en déduire les suppléments temporaires prévus au budget de 1919, soit.....						200,903	
Le crédit prévu à ce titre au projet de budget de 1920 doit être ramené à.....						765,947	
A déduire :							
Suppression d'un commis du service des transfèrements cellulaires.....						5,500	
Différence sur la réduction prévue pour vacances d'emplois.....						30,675	
RESTE en augmentation.....						729,772	

CHAPITRE 5. (Suite.)
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.

Suite des *Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. franc.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.
CHAPITRE 6.				
PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.....	4,003,350	1,349,000	2,654,350	
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	172,950	49,550	123,400	
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine).....	7,953,050 7,453,050	2,342,212	5,610,838 5,110,838	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	2,250,300	645,487	1,604,813	
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	436,350	108,850	327,500	
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	406,000	139,000	267,000	
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.....	1,925,750	602,125	1,323,625	
Suppléments temporaires de traitements.....	"	3,344,065	"	3,344,065
TOTAL.....	17,147,750 16,647,750	8,580,289	11,911,526 11,411,526	3,344,065
A déduire pour vacances d'emplois.....	343,750	53,425	"	290,325
TOTAL du chapitre 6.....	16,804,000 16,304,000	8,526,864	11,911,526 11,411,526	3,634,479
			En plus : 7,777,150	8,277,150

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.				
CHAPITRE 6.				
PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction.				
PERSONNEL.	CHIFFRE de person- nel.	TRAITEMENTS ANNUELS (1). francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	
Surveillants-chefs (9), surveillantes-chefs (2).....	11	de 6,200 à 7,000	72,600	4,003,350
Premiers surveillants (29), premières surveillantes (3).....	32	de 5,500 à 6,200	187,200	
Surveillants commis-greffiers.....	39	de 5,500 à 6,200	228,150	
Surveillants et surveillants stagiaires (695), surveillantes (61).....	756	de 3,800 à 5,500	3,515,400	
	838			
ARTICLE 2. — Dépôts de forçats.				
Surveillant-chef.....	1	de 6,200 à 7,000	6,600	172,950
Premiers surveillants.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700	
Surveillant commis-greffier.....	1	de 5,500 à 6,200	5,850	
Surveillants et surveillants stagiaires.....	32	de 3,800 à 5,500	148,800	
	36			
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)				
Surveillants-chefs (prisons de grand effectif).....	9	de 6,200 à 7,000	59,400	7,953,050 7,453,050
Surveillants-chefs (prisons de petit effectif).....	365	de 5,800 à 6,600	2,263,000	
Premiers surveillants (15), premières surveillantes (4).....	19	de 5,500 à 6,200	11,150	
Surveillants commis-greffiers.....	68	de 5,500 à 6,200	397,800	
Surveillants (908), surveillantes (prisons de grand effectif) (35).....	943	de 3,800 à 5,500	4,384,950	
Surveillantes des prisons de petit effectif.....	421	de 1,500 à 2,000	736,750	
	1,825			
A reporter.....				11,629,350
				12,129,350

(1) Décret du 9 janvier 1920.

Suite des Développements, par chapitres, et paragraphes, des crédits demandés.

NATURE DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	en plus.	en moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		
CHAPITRE 6. (Suite.)					Suite du CHAPITRE 6.	
PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.					Report.....	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.					11629350 12,129,350^f	
					PERSONNEL.	
					CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS.
						MONTANT DE LA DÉPENSE.
					Surveillants-chefs.....	66,000 ^f
					Premiers surveillants (22), première surveillante (1).....	134,550
					Surveillants commis-greffiers.....	76,050
					Surveillants contremaitres.....	508,750
					Surveillants (310), surveillantes (5).....	1,464,750
					448	2,250,300
					ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.	
					Surveillants-chefs.....	19,800 ^f
					Premières surveillantes.....	35,100
					Surveillants commis-greffiers.....	23,400
					Surveillants (6), surveillantes et surveillantes stagiaires (71).....	358,050
					90	436,350
					ARTICLE 6. — Services des transfèrements cellulaires.	
					Surveillant principal.....	7,000 ^f
					Surveillants-chefs.....	165,000
					Surveillants.....	234,000
					66	406,000
					ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.	
					Surveillants-chefs (6), surveillante-chef (1).....	46,200 ^f
					Premiers surveillants (20), première surveillante (1).....	122,850
					Surveillants commis-greffiers.....	146,250
					Surveillants (202), surveillantes (21).....	1,455,450
					Surveillantes congréganistes.....	155,000
					428	1,664,750
					TOTAL.....	
						17,147,750
					A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	
						343,750
					DIFFÉRENCE ÉGALE AU CRÉDIT DEMANDÉ.....	
						16,804,000
					DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.	
					Application, en 1920, des nouvelles échelles de traitements.	
					1 ^{er} Crédit voté pour 6 mois en 1919 (loi du 6 octobre 1919).....	3,235,964 ^f
					2 ^e Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....	3,235,964
					TOTAL.....	
						6,471,928
					3 ^e Complément résultant du jeu des moyennes.....	2,096,733
					ENSEMBLE.....	
						8,568,661
					L'augmentation réelle résultant des nouveaux traitements est de.....	
						11,923,126
					mais comme il convient d'en déduire :	
					1 ^{er} Les suppléments temporaires prévus au budget de 1919, soit.....	3,344,065
					2 ^e Le transfert au chapitre 11 du salaire d'une auxiliaire.....	3,800
					3 ^e La suppression d'un poste de surveillant-chef.....	6,600
					3,354,465	
					le crédit prévu à ce titre au projet de budget de 1920 doit être ramené à.....	
						8,568,661
					A déduire : Réduction du nombre des maisons d'arrêt.....	
						500,000
					Différence résultant de la transformation d'un emploi de contre-maitre en emploi de surveillant.....	
						1,200
					Différence sur la réduction pour vacances d'emplois.....	
						290,325
					RESTE en augmentation.....	
						8,277,136

Réduction du nombre des maisons d'arrêt (conséquence de la suppression des petits tribunaux).
Le chiffre du personnel (col. 2) de l'article 3 n'a pas été rectifié faute de renseignements quant au nombre d'établissements supprimés.

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.		
CHAPITRE 7.						
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.						
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et de correction	96,580	54,215	42,365			
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	3,095	3,470	"			
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine)	389,990 339,990	202,790	187,200 137,200			
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons	40,460	31,750	8,710			
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	16,475	10,100	6,375			
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires	5,050	3,450	1,600			
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine	126,200	46,600	79,600			
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.....	22,150	14,650	7,500			
TOTAL du chapitre 7.....	700,000 650,000	367,025	333,350 283,350			
			En plus : 332,975			
CHAPITRE 7.						
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.						
ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.						
					MONTANT des INDEMNITÉS. francs.	
Indemnités de résidence					29,850	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....					2,980	
Indemnités aux médecins.....					28,000	96,580
Indemnités aux pharmaciens.....					16,000	
Indemnités aux ministres des différents cultes.....					16,000	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....					3,750	
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.						
Indemnités de caisse et de versement au comptable.....					195	
Indemnité à un médecin.....					1,600	3,095
Indemnités aux ministres des différents cultes.....					1,000	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....					300	
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)						
Indemnités de résidence					18,200	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....					790	339,990
Indemnités aux médecins.....					188,000	389,990
Indemnités aux ministres des différents cultes.....					120,000	
Frais de tournées des directeurs.....					60,000	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....					3,000	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.						
Indemnités de résidence.....					4,300	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....					1,700	
Indemnités aux médecins.....					16,000	40,460
Indemnités aux pharmaciens.....					2,800	
Indemnités aux ministres des différents cultes.....					12,000	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....					3,660	
A reporter.....						
						480,125 530,125

Suite des Développements, par chapitres, articles, paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.	MONTANT total des dépenses.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	en plus.	en moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		francs.
CHAPITRE 7. (Suite.)						
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.						
					Suite du CHAPITRE 7.	480,125
					Report.....	-530,125
					ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.	
					MONTANT DES INDEMNITÉS.	
					francs.	
					Indemnités de résidence.....	3,200
					Indemnités de caisse et de versement aux comptables.....	350
					Indemnités aux médecins.....	6,000
					Indemnités aux pharmaciens.....	2,800
					Indemnités aux ministres des différents cultes.....	3,000
					Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service.....	1,125
						16,475
					ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.	
					Indemnités de résidence.....	4,800
					Indemnité de caisse et de versement au comptable.....	250
						5,050
					ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.	
					Indemnités de résidence.....	40,200
					Indemnité de caisse et de versement aux comptables.....	900
					Indemnités aux médecins, chirurgiens et dentistes.....	36,800
					Indemnités aux médecins et chirurgiens adjoints.....	2,400
					Indemnités aux pharmaciens et internes en pharmacie.....	14,240
					Indemnités aux internes en médecine.....	16,360
					Indemnités aux ministres des différents cultes.....	12,000
					Frais généraux de direction aux chefs des différents établissements et aux comptables.....	3,300
						126,200
					ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.	
					Indemnité à l'architecte conseil des Services pénitentiaires.....	6,000
					Indemnité aux architectes reviseurs du service pénitentiaire.....	3,000
					Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés de la régie directe du travail.....	5,450
					Indemnités de voyage et de déménagement à des employés changeant de résidence.....	3,200
					Indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel administratif y siégeant.....	3,000
					Indemnités aux directeurs faisant partie de la Commission du tableau d'avancement du personnel de surveillance.....	1,500
						22,150
					TOTAL du chapitre 7.....	700,000
					DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.	
					<i>Application de la loi du 18 octobre 1919 fixant le tarif des nouvelles indemnités de résidence et le relèvement des tarifs des frais de voyage.</i>	
					1 ^{er} Crédit voté pour 6 mois par la loi du 18 octobre 1919.....	36,170 ^f
					2 ^e Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....	36,170
					3 ^e Compléments à prévoir pour 1920 (rectification de chiffres).....	5,635
					ENSEMBLE.....	77,975
					L'augmentation réelle est de.....	124,285 ^f
					mais comme il convient d'en déduire le montant des indemnités de logement, soit.....	46,310
					le crédit prévu à ce titre au projet de budget de 1920 doit être ramené à.....	77,975
					4 ^e Augmentation résultant du relèvement du taux des indemnités attribuées au personnel des services spéciaux.....	247,500
					5 ^e Rétablissement et augmentation d'un crédit en vue de l'attribution d'indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués y siégeant.....	3,000
					6 ^e Inscription d'un crédit en vue de l'attribution d'indemnités aux fonctionnaires siégeant à la Commission du tableau d'avancement. (Le tableau d'avancement est institué à la demande de l'Association générale des agents.).....	1,500
					7 ^e Transfert du Chapitre 15 au Chapitre 7 de l'indemnité allouée aux architectes reviseurs de l'Administration pénitentiaire.....	3,000
					TOTAL.....	332,975

ulivum
du ceron
spéciale
100%
indemnité
financ

A déduire :

Reduction de 50.000 (conséquence de la suppression des maisons d'arrêt) 50.000

(Le montant des indemnités affectées aux maisons d'arrêt de petit effectif - article 3 - n'a pas été rectifié faute de renseignements quant au nombre d'établissements supprimés)

Reste en augmentation 282,975

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.	MONTANT total des dépenses. francs.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.		
CHAPITRE 8.						
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.						
ARTICLE 1 ^{er} . — Maison centrale de force et de correction	339234 345,634	142,109	197125 203,525		ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.	
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	36	2,480	"			
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêts, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.).....	712760 734,360	228,370	484390 505,990		ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	30149 32,549	59,149	"			
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	15830 16,630	7,830	8000 8,800		ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)	
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	132,450	54,195	78,255			
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.....	409825 414,225	132,596	277229 281,629		ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.	
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.....	63,744	56,460	7284 7,28			
TOTAL.....	1704028 1,730,628	683,189	1052283 1,085,483		ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.	
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....	34,628	"	"			
TOTAL du chapitre 8.....	1669400 1,705,000	683,189	1052283 1,085,483		ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.	
			En plus : 9762 1,021,844			
					A reporter	1230459 1,261,659

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	En plus. francs.	En moins. francs.	
CHAPITRE 8. (Suite.)					
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
					MONTANT total de la dépense. francs.
					1230459
					1,251,659
					ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.
					MONTANT DES INDEMNITÉS. francs.
					401,700
					400
					4,400
					4,725
					409,825
					414,225
					ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.
					10,800
					8,444
					12,500
					12,000
					2,000
					18,000
					63,744
					1,739,628
					34,628
					1,705,000
					1,669,400
					DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.
					Application de la loi du 18 octobre 1919 fixant le tarif des nouvelles indemnités de résidence et le relèvement des tarifs de frais de voyage.
					1° Crédit voté pour six mois par la loi du 18 octobre 1919..... 470,673 ^f
					2° Crédit à prévoir pour six mois en 1920..... 470,673
					3° Complément à prévoir pour 1920 (rectification de chiffres)..... 75,607
					ENSEMBLE..... 1,016,953
					L'augmentation réelle est de..... 1,536,232
					Mais comme ont été déduites le montant des indemnités de résidence accordées antérieurement à la loi du 18 octobre 1919, les indemnités de logement, de chauffage et d'éclairage, soit..... 519,279
					le crédit prévu à ce titre au projet de budget de 1920 doit être ramené à..... 1,016,953
					4° Augmentation du crédit pour permettre le paiement des remplacements des surveillants en congés réguliers, de maternité ou de maladie..... 37,410
					5° Rétablissement et augmentation du crédit pour indemnités allouées aux agents appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel y siégeant..... 12,000
					6° Augmentation résultant de l'inscription d'un crédit pour indemniser les délégués du personnel de surveillance appelés à siéger à la Commission du tableau d'avancement..... 2,000
					TOTAL..... 1,068,363
					A DÉDUIRE :
					1° Suppression des indemnités allouées aux surveillants contremaitres..... 11,199
					2° Suppression de l'indemnité allouée à une infirmière de l'École de réformation de Saint-Hilaire..... 725
					3° Réduction pour vacances d'emplois..... 34,628
					Reste en augmentation..... 1,021,811

A déduire :

Suppression des indemnités aux surveillants commis-greffiers	30000	}	35500
Conséquence de la réduction du nombre des maisons d'arrêt	5500		
Reste en augmentation			986211

Le montant des indemnités prévues de l'article 3 n'a pas été modifié

Suite des *Développements*, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	En plus.	En moins.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
CHAPITRE 9.					
ENTRETIEN DES DÉTENUÉS.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Services en entreprise.....	4,989,962 01	3,401,683 43	1,498,278 58		
ARTICLE 2. — Services en régie.....	6,627,142 28	5,073,075 11	1,554,067 17		
ARTICLE 3. — Dépenses communes aux services de la régie et de l'entreprise.....	776,835 71	751,475 46	25,360 25		
Salaires du personnel libre (contremaitres et ouvriers).....	244,060 00	122,030 00	122,030 00		
Majoration des salaires.....	"	39,101 00	"	39,101 00	
TOTAL du chapitre 9.....	12,638,000 00	9,477,365 00	3,199,736 00	39,101 00	
EN PLUS.....			3,160,635 00		
NATURE DES DÉPENSES.					
CHAPITRE 9.					
ENTRETIEN DES DÉTENUÉS.					
<i>Prix de journée payés, en vertu d'adjudications et de marchés, dans les établissements en entreprise et les maisons privées destinées aux jeunes détenus. — Nourriture, couchage, blanchissage, entretien des effets de lingerie, de literie et de vestiaire, chauffage, éclairage, aliments et ustensiles supplémentaires fournis aux détenus, sauf retenue sur le pécule, dans les établissements en régie.</i>					
ARTICLE 1^{er}. — Services en entreprise.					
Dépôt de forçats, 108,942 journées à 0 ^f 809.....				88,134 ^f 07 ^c	4,989,962 01
Maisons d'arrêt... { 3,450,665 journées à 1 ^f 321.....				4,558,328 46	
Établissements pour jeunes détenus. { Règlements des comptes produits par les entrepreneurs.....				100,000 00	
Remboursement des frais d'entretien des enfants auteurs de crimes et de délits (exécution de la loi du 28 juin 1904). { Garçons, 54,438 journées à 1 ^f 294.....				70,442 77	
				73,056 71	
				100,000 00	
ARTICLE 2. — Services en régie.					
Maisons centrales, 2,378,924 journées à 1 ^f 235.....				2,937,971 14	6,627,142 28
Établissements publics de jeunes détenus, 810,152 journées à 1 ^f 044.....				845,798 68	
Prisons de la Seine, 1,604,612 journées à 1 ^f 772.....				2,843,372 46	
ARTICLE 3. — Dépenses communes aux services de la régie et de l'entreprise.					
Dépenses de la cantine, paiement de plus-values d'inventaires, frais d'expertise et dépenses diverses occasionnées par les adjudications, etc.....				766,835 71	776,835 71
Indemnités diverses à payer pour les accidents survenus dans le travail.....				10,000 00	
Salaires du personnel libre (contremaitres et ouvriers).....				244,060 00	244,060 00
TOTAL du chapitre 9.....					12,638,000 00
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.					
Les prévisions inscrites au chapitre 9 sont égales à l'ensemble des dépenses constatées pour l'exercice 1918, et l'augmentation est due jusqu'à concurrence de..... 3,077,706 ^f					
à l'augmentation du nombre de journées de détention et au renchérissement du prix des denrées, une somme de..... 82,929					
étant prévue en vue de l'application en 1920 au personnel libre, des nouveaux salaires attribués par la loi du 6 octobre 1919, savoir :					
1 ^{er} Crédit voté pour 6 mois par la loi du 6 octobre 1919..... 41,465 ^f					
2 ^e Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920..... 41,464					
TOTAL..... 82,929					
L'augmentation réelle serait de..... 122,030					
mais comme il convient d'en déduire les majorations de salaires, soit..... 39,101					
le crédit prévu à ce titre au projet de budget de 1920 doit être ramené à..... 82,929					
TOTAL..... 3,160,635					

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	En plus. francs.	En moins. francs.	
CHAPITRE 10.					
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.					
ARTICLE UNIQUE.....	1,500,000	900,000	600,000		
CHAPITRE 11.					
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Fabrication et confection. — Achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus.....	2,747,865	3,448,650	"	701,785	
ARTICLE 2. — Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie directe. — Reprise de matériel industriel. — Achats et renouvellement de l'outillage, travaux spéciaux, voyages, etc.....	86,265	86,265	"		
ARTICLE 3. — Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....	2,100	2,100	"		
Salaires des contremaitres libres.....	129,770	61,098	68,672		
Majoration des salaires.....	"	11,774	"	11,774	
TOTAL du chapitre 11.....	2,966,000	3,609,887	68,672	712,213	
CHAPITRE 12.					
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DES DÉTENUS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.					
ARTICLE UNIQUE.....	55,000	44,000	11,000		
CHAPITRE 10.					
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.					
Payement des frais d'entretien des mineurs confiés aux institutions charitables, à l'Assistance publique et à des particuliers.....					
TOTAL du chapitre 10.....					
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.					
Augmentation de 600,000 francs. Cette augmentation est justifiée, d'une part, par l'accroissement du nombre de mineurs confiés aux institutions de patronage et, d'autre part, par le doublement du taux de l'allocation journalière qui ne correspondait plus au coût actuel de la vie. Suivant l'avis du Conseil supérieur des prisons, consulté en vertu de l'article 28 de la loi du 22 juillet 1912, un projet de décret modifiant celui du 31 août 1913 en ce qui touche les allocations journalières est actuellement soumis au Conseil d'État. Aux termes du nouveau décret dont il s'agit, les allocations, qui s'élevaient à 1 fr. 50 pour le placement provisoire et à 1 fr. 25 pour le placement définitif, sont respectivement portés à 3 francs et à 2 fr. 50.					
CHAPITRE 11.					
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.					
ARTICLE PREMIER.					
Fabrication et confection. — Achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus.....					
ARTICLE 2.					
Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie directe. — Reprise de matériel industriel. — Achats et renouvellement de l'outillage, travaux spéciaux, voyages, etc.....					
ARTICLE 3.					
Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....					
Salaires des contremaitres libres.....					
TOTAL du chapitre 11.....					
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.					
Réduction de crédit proposée pour 1920.....					
CHAPITRE 12.					
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DE DÉTENUS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.					
Hôpitaux et asiles d'aliénés.....					
TOTAL du chapitre 12.....					
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.					
Le crédit prévu est égal à l'ensemble des dépenses constatées en 1918.					

Suite des *Développements, par chapitres, et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	En plus. francs.	En moins. francs.	
CHAPITRE 13.					
TRANSPORT DES DÉTENUÉS ET DES LIBÉRÉS.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Frais de transport.....	283,000	270,000	13,000		CHAPITRE 13. TRANSPORT DES DÉTENUÉS ET DES LIBÉRÉS. ARTICLE 1 ^{er} . — <i>Frais de transport.</i> Transports par voitures cellulaires (frais de locomotion, nourriture des détenus, menues dépenses de route) 201,500 ^f Transports par voitures ordinaires sur les routes de terre ou par les chemins de fer et par bateaux à vapeur 48,300 Transfèremens pour la prison de Fresnes 26,500 Frais d'escorte par la gendarmerie 6,700 } 283,000 ^f
ARTICLE 2. — Secours de route.....	15,000	15,000	"		
TOTAL du chapitre 13.....	298,000	285,000	13,000		ARTICLE 2. — <i>Secours de route.</i> Secours de route et moyens de transport aux condamnés libérés des maisons de correction départementales et aux forçats libérés 15,000 TOTAL du chapitre 13..... 298,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.					
1 ^{re} Augmentation de 8,000 francs prévue en raison de l'élévation des frais occasionnés par les transfèremens de Fresnes.					
2 ^e Augmentation de 5,000 francs prévue en raison de l'élévation du tarif des frais d'escorte de la gendarmerie. (Décrets des 11 février et 14 octobre 1918).					
CHAPITRE 14.					
TRAVAUX ORDINAIRES AUX BÂTIMENS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — SERVICES À L'ENTREPRISE.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Travaux ordinaires aux bâtimens (Dépôt de forçats).....	14,500	2,600	11,900		CHAPITRE 14. TRAVAUX ORDINAIRES AUX BÂTIMENS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — SERVICES À L'ENTREPRISE. ARTICLE 1 ^{er} . Travaux ordinaires aux bâtimens. (Dépôt de forçats)..... 14,500 ^f ARTICLE 2. Mobilier. (Dépôt de forçats et maisons d'arrêt, de justice et de correction) 25,500 TOTAL du chapitre 14..... 40,000
ARTICLE 2. — Mobilier (Dépôts de forçats et maisons d'arrêt, de justice et de correction).....	25,500	"	25,500		
TOTAL du chapitre 14.....	40,000	2,600	37,400		DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919. Transfert du chapitre 15 de 1919..... 8,750 ^f Supplément de dotation nécessité par l'état actuel du mobilier des prisons départementales et des prix courants des objets mobiliers..... 28,650 TOTAL..... 37,400

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.	MONTANT total de la dépense. francs.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	en plus.	en moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		
CHAPITRE 15.						
TRAVAUX ORDINAIRES AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — SERVICES EN RÉGIE.						
ARTICLE 1 ^{er} . — Bâtiments.....	360,636	136,918	226,718	3,000	Maisons centrales de force et de correction..... Établissements publics de jeunes détenus..... Établissements de la Seine.....	192,136 ^f 153,500 15,000 360,636
ARTICLE 2. — Mobilier.....	138,000	107,000	31,000	"	Maisons centrales de force et de correction..... Établissements publics de jeunes détenus..... Établissements de la Seine..... Service des transports par voitures cellulaires. — Entretien ordinaire..... Entretien du matériel de transport des prisons de Fresnes.....	41,000 ^f 56,000 12,000 23,000 6,000 138,000
ARTICLE 3. — Salaires du personnel libre (contremaîtres et ouvriers).....	31,364	12,988	18,376	"	Salaires du personnel libre (contremaîtres et ouvriers).....	31,364 31,364
Majorations des salaires.....	"	7,388	"	7,388		
ARTICLE 4. — Reconstruction des bâtiments détruits par un incendie à la Maison Centrale de Thouars.....	100,000	"	100,000	"	Amorce de la reconstruction des bâtiments détruits par un incendie à la Maison Centrale de Thouars.....	100,000 100,000
ARTICLE 5. — Remise en état des bâtiments et renouvellement partiel du mobilier de la Maison Centrale de Loos et des Écoles de préservation de Doullens et de Clermont.....	"	90,000	"	90,000		
TOTAL du chapitre 15.....	630,000	354,294	376,094	100,388	TOTAL du chapitre 15.....	630,000
					DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.	
					Application, en 1920, au personnel libre, des nouveaux salaires attribués par la loi du 6 octobre 1919 :	
					1 ^{er} Crédit voté pour 6 mois par la loi du 6 octobre 1919.....	5,494 ^f
					2 ^e Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....	5,494
					TOTAL.....	10,988
					L'augmentation réelle résultant des nouveaux salaires serait de.....	18,376 ^f
					Mais comme il convient d'en déduire le montant des majorations de salaires, soit.....	7,388
					Le crédit prévu à ce titre au projet de budget de 1920 doit être ramené à.....	10,988
					3 ^e En raison de l'état des bâtiments et de la situation du mobilier des maisons centrales et des établissements d'éducation correctionnelle, il est indispensable de porter la dotation de ces articles aux chiffres des crédits du budget de 1914.....	257,718
					4 ^e Reconstruction des bâtiments détruits par un incendie à la Maison Centrale de Thouars (partie des travaux pouvant être effectuée en 1920)	100,000
					ENSEMBLE.....	368,706
					A DÉDUIRE :	
					1 ^{er} Transfert au chapitre 7 d'un crédit de 3,000 francs en vue du paiement des indemnités attribuées aux deux architectes réviseurs des bâtiments pénitentiaires.....	3,000 ^f
					2 ^e Catégorie de dépenses transférée au budget des dépenses exceptionnelles (Réparations à la Maison Centrale de Loos et à la Colonie de Saint-Bernard).....	90,000
					RESTE en augmentations.....	275,706

En plus : 275,706^f3,000^f
90,000

275,706

Suite des Développements, par chapitres, paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1919.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.	
CHAPITRE 18.					
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales et dépôt de forçats.....	4,300	2,600	1,700		
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	12,200	6,800	5,400		
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus.....	34,500	30,300	4,200		
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.....	13,000	10,300	2,700		
TOTAL du chapitre 18.....	64,000	50,000	14,000		
CHAPITRE 18.					
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales et Dépôt de forçats.					
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....					600 ^f 00 ^c
Achat de publications diverses.....					400 00
Primes pour capture d'évadés.....					300 00
Fournitures de bureaux et d'école.....					3,000 00
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.					
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....					2,300 ^f 00 ^c
Achat de publications diverses.....					400 00
Primes pour capture d'évadés.....					300 00
Fournitures de bureaux et d'école.....					9,200 00
ART. 3. — Établissements publics de jeunes détenus.					
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....					1,800 ^f 00 ^c
Achat de publications diverses.....					500 00
Primes pour capture d'évadés.....					2,000 00
Fournitures de bureaux et d'école.....					7,200 00
Gratifications et livrets de caisse d'épargne aux pupilles des colonies publiques et privées.....					23,000 00
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.					
Dépenses de traduction.....					2,000 ^f 00 ^c
Honoraires d'avocats.....					1,500 00
Médailles pénitentiaires.....					3,200 00
Dépenses pour le conseil supérieur des prisons.....					1,000 00
Missions diverses.....					2,000 00
Commission pénitentiaire internationale.....					1,800 00
Fournitures anthropométriques.....					1,500 00
TOTAL du chapitre 18.....					64,000
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.					
ART. 1, 2 ET 3. Augmentation en raison du taux actuel des taxes postales des crédits affectés au paiement du port et de l'affranchissement des lettres et paquets et, d'autre part, des crédits utilisés pour l'achat de fournitures de bureau qui sont devenus insuffisants par suite du prix des fournitures dont il s'agit.....					11,300
ART. 4. Augmentation du prix des médailles pénitentiaires.....					2,200 ^f
Application en 1920 du nouveau tarif concernant les frais de missions. (Loi du 18 octobre 1919), soit :					
Crédit accordé pour 6 mois en 1919 (loi du 6 octobre 1919).....					250 ^f
Crédit à prévoir pour 6 mois en 1920.....					250
TOTAL ÉGAL.....					14,000

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.	
CHAPITRE 19.					
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS DE PATRONAGE.					
ARTICLE 1^{er}. — Subventions aux sociétés, œuvres et institutions de patronage se rattachant aux divers services de l'Administration pénitentiaire (Établissements de longues peines, prisons pour courtes peines, maisons d'éducation pénitentiaire).....	60,000	60,000	"		Subventions aux sociétés, œuvres et institutions de patronage se rattachant aux divers services de l'administration pénitentiaire. (Établissements de longues peines, prisons pour courtes peines, maisons d'éducation pénitentiaire.).....
ARTICLE 2. — Subventions et allocations aux sociétés, œuvres et institutions intéressant le patronage des personnes mises en état de libération conditionnelle (application de la loi du 14 août 1885).....	15,000	15,000	"		Subventions et allocations aux sociétés, œuvres et institutions intéressant le patronage des personnes mises en état de libération conditionnelle. (Application de la loi du 14 août 1885.).....
— TOTAL du chapitre 19.....	75,000	75,000	"		TOTAL du chapitre 19.....
CHAPITRE 20.					
ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE.					
ARTICLE UNIQUE	1,000	1,000	"		ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE.....
CHAPITRE 21.					
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893 ET ENTRETIEN DES PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT.					
ARTICLE UNIQUE	45,000	10,000	35,000		PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893 ET ENTRETIEN DES PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT.
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919.					
					PARTICIPATION DE L'ÉTAT pour la pose d'un câble électrique destiné à assurer la transmission du courant électrique nécessaire à l'éclairage et à la force motrice des prisons de Fresnes..... 25,000 ^f
					Entretien des prisons cellulaires appartenant à l'État..... 20,000
					MONTANT total de la dépense.
					francs.
					60,000
					15,000
					75,000
					1,000
					45,000
					20,000
					45,000

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.	MONTANT TOTAL de la dépense.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.		
CHAPITRE 22. SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.					CHAPITRE 22.	
ARTICLE UNIQUE.....	20000 -25,000	15,000	5000 -10,000		SECOURS PERSONNELS À DIVERS TITRES.....	20000 -25,000 ^f
CHAPITRE 23. ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE.					DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919. Augmentation de ⁵⁰⁰⁰ 10,000 francs prévue en raison des difficultés actuelles de l'existence et du nombre de demandes de secours qui doivent être actuellement être rejetées faute de crédits.	
ARTICLE UNIQUE.....	1,227,000	600,000	627,000		CHAPITRE 23. ATTRIBUTION AUX PERSONNELS CIVILS DE L'ÉTAT D'ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE.....	1,227,000 ^f
CHAPITRE 24. EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.					DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1919. Application en 1920 des nouvelles indemnités pour charges de famille fixées par la loi du 16 octobre 1919 - 627.000 francs. L'augmentation de 627,000 francs est d'ailleurs compensée par une économie correspondante au chapitre A « Dépenses exceptionnelles »	
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	„		CHAPITRE 24. EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.....	Mémoire.
CHAPITRE 25. DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.					CHAPITRE 25. DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.....	Mémoire.
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	„		CHAPITRE 26. DÉPENSES DES EXERCICES 1914 ET 1915 (CRÉANCES VISÉES PAR LES LOIS DES 29 JUIN ET 29 NOVEMBRE 1915 ET 30 DÉCEMBRE 1916).	Mémoire.
CHAPITRE 26. DÉPENSES DES EXERCICES 1914 ET 1915. (CRÉANCES VISÉES PAR LES LOIS DES 29 JUIN ET 29 NOVEMBRE 1915 ET 30 DÉCEMBRE 1916.)					CHAPITRE 27. DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.....	Mémoire.
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	„			
CHAPITRE 27. DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.						
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	„			

Suite et fin des *Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 28.					
REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS.					
ARTICLE 1 ^{er} . — Maisons centrales de force et correction (régie)	546,800	546,800	"		
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats (entreprise)	32,700	32,700	"		
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus (régie)	20,500	20,500	"		
TOTAL du chapitre 28	600,000	600,000	"		
CHAPITRE 28.					
REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS.					
ARTICLE PREMIER.					
Maisons centrales de force et de correction (régie)					
ARTICLE 2.					
Dépôt de forçats (entreprise)					
ARTICLE 3.					
Établissements publics de jeunes détenus (régie)					
TOTAL du chapitre 28					600,000 00

PÉCULE des détenus.	PORTION du produit du travail concédés aux entrepreneurs ou confectionnaires.		MONTANT TOTAL de la dépense. fr. c.
	fr.	c.	
506,400 00	40,400 00		546,800 00
21,500 00	11,200 00		32,700 00
20,500 00	"		20,500 00

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893.
ET ENTRETIEN DES PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT.

ANNEXES.

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION TOTALE des dépenses.	MONTANT DES SUBVENTIONS à la charge de l'État.	CRÉDITS DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	CRÉDITS ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCE		OBSERVATIONS.
					EN PLUS.	EN MOINS.	
CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE PRISONS CELLULAIRES.....	"		"	"	"	"	
ENTRETIEN DE SEPT PRISONS CELLULAIRES APPARTENANT À L'ÉTAT							
Avignon.....							
Caen.....							
La Roche-sur-Yon.....							
Lisieux.....	20,000 ^f	20,000	20,000 ^f	10,000 ^f	10,000 ^f	"	
Issoudun.....							
Poitiers.....							
Évreux.....							
Participation de l'État pour la pose d'un câble électrique destiné à assurer la transmission du courant électrique nécessaire à l'éclairage et à la force motrice des prisons de Fresnes.....	"	25,000	25,000	"	25,000	"	
TOTAUX.....	20,000	45,000	45,000	10,000	35,000	"	

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION des DÉPENSES.	CRÉDITS		CRÉDITS ALLOUÉS pour l'exercice 1919.	OBSERVATIONS.
		RESTANT à ouvrir en janvier 1920.	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.		
Aménagement de cellules de nuit et travaux divers de construction relatifs à l'hygiène et à la salubrité des maisons centrales					
Construction et aménagement de quartiers cellulaires dans les établissements pénitentiaires autres que les prisons départementales	1,000 ^f	1,000 ^f	1,000 ^f	1,000 ^f	
Travaux d'amélioration dans les colonies publiques de jeunes détenus					
TOTAUX	1,000	1,000	1,000	1,000	

RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL

GESTION INDUSTRIELLE DE 1918

ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES INDUSTRIES.	RECETTES RÉELLES.		RECETTES D'ORDRE.		TOTAL DES RECETTES.		DÉPENSES RÉELLES.	DÉPENSES D'ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.		EXCÉDENTS		OBSERVATIONS.	
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.			fr.	c.	DE RECETTES.	DE DÉPENSES		
I. MAISONS CENTRALES.															
Clairvaux (Aube).....	Tissage mécanique.....	"		3,004	53	3,004	53	2,169	3,584	48	5,753	48	"	2,748 95	
	Bois de brosses., semelles de galoches, et objets de campement.	969	52	57,022	59	57,992	11	49,543	8,258	85	57,801	88	190	23	
	Tailleurs et cordonniers.....	4,774	85	62,943	24	67,718	09	39,950	31,200	93	71,151	02	"	3,432 93	
	Sabots galoches.....	95,983	71	"		95,983	71	21,877	21,877	34	43,754	68	52,229	03	
Montpellier (Hérault).....	Fabrications diverses.....	"		515	50	515	50	100	34	15	134	16	381	34	
	Effets de lingerie.....	126	25	216,602	83	216,729	08	137,001	38,001	89	185,003	34	31,725	74	
	Uniformes de surveillantes.....	1,138	80	48,604	16	49,742	96	40,896	4,451	59	45,347	80	4,395	16	
Fontevrault (Maine-et-Loire).....	Équipements militaires.....	31,575	71	"		31,575	71	2,102	"		2,102	30	29,473	41	
	Tissage.....	203,271	87	224,170	60	427,442	47	365,833	29,440	03	395,275	07	32,167	40	
	Tailleurs.....	148	25	81,560	50	81,708	75	10,371	8,510	96	18,885	17	62,823	58	
	Sabotiers.....	"		1,443	61	1,443	61	1,135	197	90	1,333	53	110	08	
Melun (Seine-et-Marne).....	Imprimerie.....	353,298	30	182,357	21	535,655	51	476,021	39,718	74	515,743	59	19,911	92	
	Effets d'uniforme.....	148,053	65	256,401	07	404,454	72	367,992	22,496	84	390,488	99	13,965	73	
	Cordonnerie.....	214,854	44	17,834	57	232,689	01	160,736	37,073	56	197,810	33	34,878	68	
	Brosserie.....	36,103	24	15,432	16	51,535	40	8,290	36,607	98	44,898	31	6,637	09	
Poissy (Seine-et-Oise).....	Mobiliers et objets divers.....	1,570	83	7,093	21	8,664	04	6,480	1,613	44	8,094	10	569	94	
	Brosseries militaires.....	1,021,836	76	492,420	65	1,514,257	41	1,309,950	67,000	65	1,376,951	48	137,305	93	
	Tailleurs.....	55,645	48	141,804	91	197,450	39	178,769	2,999	97	181,769	01	15,681	38	
	Saboterie.....	113	60	11,296	19	11,409	79	9,301	1,787	23	11,088	63	321	16	
Thouars (Deux-Sèvres).....	Seaux en toile et étuis de bidons..	88,102	17	"		88,102	17	36,842	55,116	52	91,959	25	"	3,857 08	
	Divers.....	"		1,321	00	1,321	00	"	"		1,321	00	"		
TOTAUX.....		2,257,579	61	1,822,348	63	4,079,928	14	3,225,416	420,407	54	3,645,823	87	444,143	23	10,038 96

RECETTES.

1° Les recettes réelles ou en numéraire comprennent :

- a) Les ventes de produits fabriqués ;
- b) Les ventes de débris et résidus.

2° Les recettes d'ordre comprennent :

- a) Le montant des cessions gratuites de matières premières ou de produits fabriqués.
- b) Les plus-values d'inventaires.

DÉPENSES.

1° Les dépenses réelles ou en numéraire comprennent :

- a) L'entretien des bâtiments ;
- b) L'achat et l'entretien des machines, de l'outillage et du mobilier ;
- c) Le salaire des contremaîtres ;
- d) L'achat des matières premières ;
- e) Les dépenses diverses.

2° Les dépenses d'ordre comprennent :

- a) La valeur des cessions effectuées par d'autres établissements ;
- b) La part revenant à l'État sur le produit du travail des détenus et les moins-values d'inventaires.

ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES INDUSTRIES.	RECETTES RÉELLES.		RECETTES D'ORDRE.		TOTAL DES RECETTES.		DÉPENSES RÉELLES.	DÉPENSES D'ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.		EXCÉDENTS		OBSERVATIONS.		
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.			fr.	c.	DE RECETTES	DE DÉPENSES.			
II.																
ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.																
Colonie du Val-d'Yèvre (Cher).....	Cordonnerie.....	6	25	5,638	00	5,644	25	4,997	898	74	5,896	58	"	252	33	
Colonie des Douaires (Eure).....	Cordonnerie.....	"	"	10,913	84	10,913	84	8,217	2,696	15	10,913	72	0	12	"	
Colonie d'Aniane (Hérault).....	Cordonnerie.....	596	32	11,185	36	11,781	68	9,817	872	55	10,690	07	1,091	61	"	
	Tailleurs.....	3,505	10	35,683	55	39,188	65	29,181	4,159	36	33,340	40	5,848	25	"	
Colonie de Saint-Maurice (Loir-et-Cher)....	Cordonnerie.....	68	05	5,087	36	5,155	41	4,689	1,161	12	5,851	07	"	695	66	
Colonie d'Auberive (Haute-Marne).....	Cordonnerie.....	"	"	947	15	947	15	985	3,228	69	4,214	14	"	3,266	99	
	Corderie.....	4	00	1,987	87	1,991	87	1,300	2,033	30	2,034	60	"	42	73	
	Conserves alimentaires.....	"	"	205	10	205	10	440	169	75	174	40	30	70	"	
Colonie de Belle-Île-en-Mer (Morbihan).....	Cordonnerie.....	29	00	23,026	56	23,055	56	21,850	"	"	21,850	34	1,205	22	"	
	Tailleurs.....	"	"	229	65	229	65	240	101	57	104	02	125	63	"	
Colonie correctionnelle d'Eysses (Lot-et-Garonne).....	Cordonnerie.....	"	"	9,416	00	9,416	00	8,927	248	00	9,175	47	240	53	"	
	Tailleurs.....	"	"	69,836	41	69,836	41	58,077	600	00	58,677	50	11,158	91	"	
École de réforme de Saint-Hilaire (Vienne).	Cordonnerie.....	"	"	5,970	11	5,970	11	5,970	"	"	5,970	11	"	"	"	
École de préservation de Cadillac (Gironde).	Lingerie.....	150	04	34,301	66	34,451	10	31,999	"	"	31,999	44	2,451	66	"	
École de préservation de Clermont (Oise)...	Couture, repassage et tricotage...	"	"	59,495	88	59,495	88	57,998	828	55	58,827	35	668	53	"	
TOTAUX.....		4,358	76	273,923	90	278,282	66	242,721	16,997	78	259,719	21	22,821	16	4,257	71

RÉCAPITULATION.

I. Maisons centrales.....	2,257,579	61	1,822,348	53	4,079,928	14	3,225,416	50
II. Établissements d'éducation correctionnelle.....	4,358	76	273,923	90	278,282	66	242,721	50
TOTAUX.....	2,261,938	37	2,096,272	43	4,358,210	80	3,468,137	00
Excédent de recettes.....								

420,407	54	3,645,823	87	444,143	23	10,038	96
16,997	78	259,719	21	22,821	16	4,257	71
437,405	32	3,905,543	08	466,964	39	14,296	67
				452,667	72		

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1920

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2^e SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — 2^e SECTION.

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1920.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	1 ^{re} SECTION.				
	Dépenses exceptionnelles résultant des hostilités.				
A.	Indemnités exceptionnelles du temps de guerre.....	563,000	2,881,540	"	2,318,540
"	Avances exceptionnelles de traitement.....	"	2,469,000	"	2,469,000
B.	Indemnités aux fonctionnaires évacués des régions envahies.....	⁵⁰⁰⁰ 10,000	28,500	"	²³⁵⁰⁰ 18,500
C.	Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées.....	¹⁶⁰⁰⁰⁰ 170,000	730,125	"	⁵⁷⁰¹²⁵ 560,125
D.	Remise en état des bâtiments et renouvellement partiel du mobilier de l'École de préservation de Doullens.....	50,000	"	50,000	"
E.	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
F.	Dépenses des exercices 1914 et 1915 (créances visés par les lois des 29 juin et 29 novembre 1915 et 30 décembre 1916).....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
G.	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAL.....	⁷⁷⁸⁰⁰⁰ 793,000	6,109,165	50,000	⁵³⁸¹¹⁶⁵ 5,366,165
					⁵³³¹¹⁶⁵ En moins : 5,316,165 ^f

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

2^e SECTION. SERVICES PÉNITENTIAIRES.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1920.		OBSERVATIONS.	MONTANT TOTAL de la dépense. francs.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919. francs.	En plus. francs.	En moins. francs.		
1 ^{re} SECTION. — Dépenses exceptionnelles résultant des hostilités.					1 ^{re} SECTION. — Dépenses exceptionnelles résultant des hostilités.	
CHAPITRE A.					CHAPITRE A.	
INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES DU TEMPS DE GUERRE.....	563,000	2,881,540	"	2,318,540	Indemnités exceptionnelles du temps de guerre.....	563,000
					DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AUX CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1919.	
					Diminution proposée.....	2,318,540 ^f
CHAPITRE B.					Transfert au chapitre 23 du budget ordinaire des crédits afférents aux indemnités pour charges de famille (627,000 francs).....	
INDEMNITÉS AUX FONCTIONNAIRES ÉVACUÉS DES RÉGIONS ENVAHIES.....	40,000 5,000	28,500	"	18,500	Réduction progressive des indemnités exceptionnelles du temps de guerre.....	
CHAPITRE C.					CHAPITRE B.	5,000
INDEMNITÉS SPÉCIALES AUX FONCTIONNAIRES EN RÉSIDENCE DANS DES LOCALITÉS DÉVASTÉES.....	170,000 16,000	730,125	"	560,125	Indemnités aux fonctionnaires évacués des régions envahies.....	40,000 16,000
					DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AUX CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1919.	
					Diminution proposée.....	23,500 ^f
CHAPITRE D.					Un crédit de 40,000 5,000 francs semble en effet suffisant pour faire face aux dépenses du chapitre B en 1920.	
REMISE EN ÉTAT DES BÂTIMENTS ET RENOUVELLEMENT PARTIEL DU MOBILIER DE L'ÉCOLE DE PRÉSERVATION DE DOULLENS.....	50,000	"	50,000	"		
					CHAPITRE C.	16,000
CHAPITRE E.					Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées.....	170,000 16,000
DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉES NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AUX CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1919.	
					Diminution proposée.....	570,125 ^f
CHAPITRE F.					Un crédit de 170,000 16,000 francs semble en effet suffisant pour faire face aux dépenses du chapitre C en 1920.	
DÉPENSES DES EXERCICES 1914 ET 1915 (CRÉANCES VISÉES PAR LES LOIS DES 29 JUIN ET 29 NOVEMBRE 1915 ET 30 DÉCEMBRE 1916).....	Mémoire.	Mémoire.	"	"		
					CHAPITRE D.	
CHAPITRE G.					Remise en état des bâtiments et renouvellement partiel du mobilier de l'École de préservation de Doullens.....	50,000
DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	Travaux et achats d'objets mobiliers indispensables pour permettre le fonctionnement normal des divers services de l'École de préservation de Doullens.	

COMPTE DES DÉPENSES RECOUVRABLES

SUR LES VERSEMENTS À RECEVOIR

EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DE PAIX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2^e SECTION. - SERVICES PÉNITENTIAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — 2^e SECTION.

COMPTE DES DÉPENSES RECOUVRABLES SUR LES VERSEMENTS À RECEVOIR
EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DE PAIX.

NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1920.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	Remise en état de la Maison centrale de Loos, de la Colonie de Saint-Bernard et de l'École de préservation de Clermont.....	520,000	"	520,000	"
	<i>Doullens</i>				

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.
2^e SECTION. SERVICES PÉNITENTIAIRES.

COMPTE DES DÉPENSES RECOUVRABLES SUR LES VERSEMENTS À RECEVOIR EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DE PAIX.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1920		OBSERVATIONS.	MONTANT TOTAL de la dépense.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1920.	ACCORDÉS pour l'exercice 1919.	En plus.	En moins.		
Remise en état de la maison centrale de Loos, de la Colonie de Saint-Bernard et de l'École de préservation de Clermont.....	520,000	"	520,000		Remise en état de la Maison centrale de Loos, de la colonie de Saint-Bernard et de l'école de préservation de Clermont.	520,000
					Travaux indispensables pour permettre le fonctionnement normal des divers services de la Maison centrale de Loos, de la Colonie de Saint-Bernard et de l'École de préservation de Clermont.	